

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**COMMUNE DE SAINT-BERTHEVIN**

**N° 37**

**4<sup>ème</sup> trimestre 2011**

**Edité le 9 janvier 2011**

**OCTOBRE 2011**

**NOVEMBRE 2011**

**DECEMBRE 2011**

# SOMMAIRE

Page 4	DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2011
Page 6	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2011
Page 11	DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011
Page 14	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011
Page 19	ARRETES DU MAIRE

## **DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Novembre 2011**

Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions des articles L 2122-22 et L 2322-2 du C.G.C.T. (Délégations du Conseil Municipal au Maire).

### **DECISION N°66 DU 12 SEPTEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu les animations culturelles programmées pour 2011 et notamment le concert de Fabrice MAUSS le 21 octobre 2011 et considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'entrée au spectacle, il est décidé d'appliquer les tarifs suivants :

Tarif plein : 12 €

Tarif réduit : 6 €

Gratuit jusqu'à 12 ans

### **DECISION N°67 DU 12 SEPTEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)*

Considérant que la commune est propriétaire d'un appartement de type IV situé 28 rue de Concise réservé pour les instituteurs et qu'aucune demande de location n'a été formulée, il est décidé de mettre en location à titre précaire ledit appartement à compter du 16 septembre 2011, moyennant un loyer mensuel de 424,48 €.

### **DECISION N°68 DU 13 SEPTEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)*

Vu les animations culturelles programmées pour 2011, signature d'un contrat de cession avec l'association « Elastique à Musique » du Mans pour la prestation « Oh, oh, eau !!! » le 19 octobre 2011 à la Bibliothèque municipale du Lac.

Montant de la prestation : 160 € TTC

### **DECISION N°69 DU 19 SEPTEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu la requête présentée par Madame Fernande BERGERE veuve PIRON enregistrée le 19 juillet 2011 au Tribunal Administratif de Nantes contre l'acte de concession funéraire en date du 27 janvier 1983 au profit de Madame Monique PIRON épouse CHEVALLIER, désignation de Maître Romain BOULIOU, avocat de la société d'avocats DESBOIS-BOULIOU de Laval pour représenter la Commune dans l'affaire qui l'oppose à Madame Fernande BERGERE veuve PIRON.

### **DECISION N°70 DU 19 SEPTEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Dans le cadre des activités organisées par l'accueil de loisirs, signature d'un contrat de mise à disposition à titre gratuit avec le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de Laval de l'exposition « Jardin dans la nature » pour la période du 14 septembre au 5 octobre 2011.

### **DECISION N°71 DU 21 SEPTEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Dans le cadre du Forum de la prévention organisé par le Service Enfance Jeunesse Vie Scolaire, signature d'un contrat de cession de spectacle vivant avec la Compagnie Houp N'CO de Chabrillan (26) pour la représentation intitulée « Stop Patatrac » sur la prévention des accidents de la route le 26 novembre 2011.

Montant de la prestation : 1 200,94 € TTC

**DECISION N°72 DU 22 SEPTEMBRE 2011***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu les animations culturelles programmées pour 2011 et notamment le spectacle de Noël MESLIER le 4 novembre 2011 et considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs d'entrée au spectacle, il est décidé d'appliquer les tarifs suivants :

Tarif plein : 10 €

Tarif réduit : 5 €

Gratuit jusqu'à 12 ans

**DECISION N°73 DU 28 SEPTEMBRE 2011***(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)*

Dans le cadre des activités proposées par la Maison des Jeunes, un groupe de 48 jeunes est autorisé à participer à une sortie au parc Astérix le 28 octobre 2011.

Coût de la prestation : 1 100 € pour le transport et 1 008 € pour les entrées au parc soit un total de 2 108 €.

Participation : 20 € par jeune

**DECISION N°74 DU 28 SEPTEMBRE 2011***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Dans le cadre des activités proposées par le Relais Assistantes Maternelles, Madame Valentine LARDEAU, psychologue, est autorisée à animer des ateliers « temps d'arrêt » d'une durée d'une heure trente chacun auprès des assistantes maternelles les 11 octobre, 22 novembre et 13 décembre 2011 à la Maison des Jeunes.

Coût de la prestation : 450 €

**DECISION N°75 DU 13 OCTOBRE 2011***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Signature d'une convention de formation avec l'organisme FORGET FORMATION de Mayenne pour la participation de 6 agents à l'action « Attestation d'aptitude à la conduite en sécurité engins de chantier catégorie 1 ».

Coût de la formation 720 €

# DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2011

▪ **Installation d'un conseiller municipal suite à la démission de Yves CHAUVIN**

Le conseil municipal a pris acte de l'installation de Monsieur Boris TERZIMAN en tant que conseiller municipal.

**1. Rapport d'activité 2010 de Laval Agglomération**

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 2010 de Laval Agglomération.

**2. Rapport d'activité 2010 du Syndicat de Bassin du Vicoin**

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 2010 du Syndicat de Bassin du Vicoin.

**3. Personnel communal : Entretien professionnel**

Le conseil municipal décide d'instituer l'entretien professionnel à la place de la notation, à titre expérimental pour les années 2011 et 2012, pour l'ensemble des agents de la collectivité et en utilisant les critères d'appréciation du Centre de Gestion 53.

*Adopté à l'unanimité*

**4. Personnel communal : Modifications de postes d'enseignants territoriaux artistiques à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse**

Le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal conformément à la proposition ci-dessous à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 :

Nb	Discipline	Statut	Grade actuel	Durée hebdo. 2010/2011 DCM 05/10/2010	Durée hebdo. 2011/2012 DCM 03/11/2011	Ecart 2011-2012 / 2010-2011
1	Chant	non titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique	2,00	2,50	0,50
1	Violoncelle + orchestre à l'école	non titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique	4,00	4,75	0,75
1	Flûte traversière + orchestre à l'école	titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique 10h	13,50	12,50	- 1,00
1	Percussions-batterie + orchestre à l'école	titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique 5h	5,50	5,00	- 0,50
1	Accordéon + orchestre à l'école	titulaire	assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique 5h	5,00	5,00	-
1	Clarinete	non titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique	5,25	3,25	- 2,00
1	Tuba / trombone + Orchestre à l'école	non titulaire	assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique	3,00	3,00	-
1	Danse + interventions écoles + projet artistique	titulaire	assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique 12h	12,50	12,00	- 0,50
1	Trompette jazz + orchestre à l'école + big bang	titulaire	assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique 4h	8,25	11,00	2,75

1	Saxophone + orchestre à l'école	titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique 8h	8,25	8,00	-	0,25
1	Accompagnement piano	non titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique	1,00	1,00	-	-
1	Guitare acoustique + orchestre à l'école	non titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique	14,25	16,75		2,50
1	Guitare musiques actuelles + orchestre à l'école	non titulaire	assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique	18,75	15,00	-	3,75
1	Piano	titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique 8h	15,00	17,00		2,00
1	Violon	titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique 4h	4,00	4,00		-
1	Direction d'orchestre	titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique 3h	3,00	3,00		-
1	Formation musicale	non titulaire	assistant territorial d'enseignement artistique	12,25	10,75	-	1,50
1	Intervention écoles et Relais d'Assistantes Maternelles	titulaire	assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique 20h	20,00	20,00		-
<b>18</b>				<b>155,50</b>	<b>154,50</b>	-	<b>1,00</b>

*Adopté à l'unanimité*

##### **5. Création d'un pôle culturel : Choix du maître d'œuvre**

Le conseil municipal décide de retenir le groupement de maîtrise d'œuvre présenté par le cabinet IVARS & BALLET pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant la création d'un pôle culturel selon les conditions suivantes :

<b>Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux (Co)</b>	<b>4 058 600 € HT</b>
<b>Taux de rémunération (t)</b>	<b>11,80 %</b>
<b>Forfait provisoire de rémunération Co x t</b>	<b>478 914,80 € HT</b>
<b>T.V.A. 19,6 %</b>	<b>93 867,30 €</b>
<b>Soit un montant total de rémunération pour la mission de base</b>	<b>572 782,10 € TTC</b>

Des missions complémentaires pour un montant de 101 000 € HT soit 120 796 € TTC sont retenues.

*Adopté à l'unanimité*

##### **6. Budget principal : Décision modificative n°3**

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°3 du budget primitif 2011.

*Adopté à l'unanimité*

## **7. Aménagement du boulevard des Loges : Approbation du projet - Demande de subvention - Ouverture d'un AP/CP**

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement du boulevard des Loges et le plan de financement de l'opération. L'attribution d'aides financières sera sollicitée auprès du Conseil Général de la Mayenne et de tout autre organisme susceptible d'en accorder. Une autorisation de programme intitulée « Boulevard des Loges » d'un montant de 623 454 € TTC est ouverte. Des crédits sont affectés sur le budget eau pour un montant de 324 707 € sur le programme P22 sauf pour l'exercice 2011, sur le programme P60 ainsi que sur le budget assainissement pour un montant de 298 747 € sur le programme P22 sauf pour l'exercice 2011 sur le programme P17. Le Conseil Municipal autorise la répartition prévisionnelle des crédits de paiements pour les exercices 2011, 2012, 2013.

*Adopté à l'unanimité*

## **8. Taxe d'aménagement : Taux et exonérations facultatives**

Le conseil municipal décide d'instituer une taxe d'aménagement au taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal. Sont exonérés partiellement (en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme) :

- Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (*logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+*) à raison de 30% ;
- Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (*logements financés avec un PTZ+*) à raison de 50 % de leur surface ;

La valeur forfaitaire par aire de stationnement non couverte est fixée à 5 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

## **9. Taxe d'aménagement : Taux entre 1 et 5 % par secteurs**

Le conseil municipal institue un taux de 3 % sur les secteurs délimités au plan joint en annexe. Cette délimitation est reportée dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme concerné à titre d'information.

*Adopté à l'unanimité*

## **10. Tarif eau : Montant de la part communale**

Le conseil municipal décide de fixer le tarif de la part communale sur les consommations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la manière suivante :

- 0 à 200 m<sup>3</sup> : 0,41€/m<sup>3</sup>
- plus de 200 m<sup>3</sup> : 0,32 €/m<sup>3</sup>

*Adopté à l'unanimité*

## **11. Services eau et assainissement : Rapports annuels de l'exploitation 2010**

Le conseil municipal adopte les rapports annuels 2010 sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

*Adopté à l'unanimité*

## **12. Service eau : Approbation du compte d'exploitation de janvier 2010 à décembre 2010**

Le conseil municipal approuve le compte d'exploitation pour l'année 2010 du service Eau tel qu'il a été présenté par la Lyonnaise des Eaux et vérifié par la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne, service Eau et Biodiversité.

*Adopté à l'unanimité*

### **13. Service assainissement : Approbation du compte d'exploitation de janvier 2010 à décembre 2010**

Le conseil municipal approuve le compte d'exploitation pour l'année 2010 du service Assainissement tel qu'il a été présenté par Veolia et vérifié par la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne, service Eau et Biodiversité.

*Adopté à l'unanimité*

### **14. Aménagement de la RD 57 : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le conseil municipal décide de passer un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 6 880,00 € HT

*Adopté à l'unanimité*

### **15. Aménagement RD 57 - Séquences 3.1 et 4 : Attribution marché lot 4**

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise LEROY PAYSAGES pour un montant de 146 183,37 € HT soit 174 835,31 € TTC concernant le lot n°4 « aménagements paysagers ».

*Adopté à l'unanimité*

### **16. Aménagement RD 57 : Convention avec le Conseil Général - Convention avec France Telecom Effacement de réseaux par le SDEGM**

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention avec le Conseil Général fixant les modalités d'aménagement de la traversée de l'agglomération dans l'emprise de la RD 57 du PR 37+190 au PR 37+953 sur la commune de Saint-Berthevin. Il approuve également la signature d'une convention avec France Telecom fixant les modalités des travaux de câblage. Le conseil municipal approuve le projet présenté par le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne et pour contribuer aux financements par l'application au régime dérogatoire : à l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de 178 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

### **17. Complexe de tennis : Avenants**

Le conseil municipal décide de passer :

- Un avenant n°2 l'entreprise FTPB - lot 0 « Aménagements extérieurs » d'un montant de + 14 881,56 € HT, ce qui porte le montant du marché à 286 446,34 € HT ;
- Un avenant n°1 avec l'entreprise SIMON - lot 6 « Serrurerie » d'un montant de - 3 080,00 € HT, ce qui porte le montant du marché à 22 719,43 € HT ;
- Un avenant n°1 avec l'entreprise BOUGERES - lot 7 « Menuiseries intérieures » d'un montant de + 2 381,40 € HT, ce qui porte le montant du marché à 168 291,75 € HT ;
- Un avenant n°1 avec l'entreprise FORVEILLE - lot 8 « Cloison doublage » d'un montant de + 162,00 € HT, ce qui porte le montant du marché à 9 509,07 € HT ;
- Un avenant n°1 avec l'entreprise LEGAVE - lot 9 « Plafonds suspendus » d'un montant de + 228,02 € HT, ce qui porte le montant du marché à 12 806,80 € HT ;
- Un avenant n°1 avec l'entreprise CESBRON - lot 13 « Chauffage thermodynamique-ventilation » d'un montant de + 603,00 € HT, ce qui porte le montant du marché à 61 252,00 € HT ;
- Un avenant n°1 avec l'entreprise SPIE - lot 15 « Electricité » d'un montant de + 6 235,03 € HT, ce qui porte le montant du marché à 111 232,69 € HT ;
- Un avenant n°1 avec l'entreprise NOUANSPORT - lot 16 « Equipements sportifs » d'un montant de + 1 250,00 € HT, ce qui porte le montant du marché à 24 365,20 € HT ;

*Adopté à l'unanimité*

**18. Complexe de tennis : Modification de l'AP/CP**

Le conseil municipal adopte l'autorisation de programme n°7 « complexe de tennis » pour un montant de 2 596 292 €.

*Adopté à l'unanimité*

**19. Aménagement de la rue du Onzième Léger : Approbation du projet - Demande de subvention**

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la rue du Onzième Léger et le plan de financement. L'attribution d'aides financières sera sollicitée auprès de la Laval Agglomération et du Conseil Général et de tout autre organisme susceptible d'en accorder.

*Adopté à l'unanimité*

**20. Laval Très Haut Débit : Convention d'occupation du domaine privé de la commune et de raccordement des bâtiments communaux**

Le conseil municipal approuve la signature d'une convention entre Laval THD et la ville de Saint-Berthevin fixant les modalités d'occupation de terrains situés sur le domaine privé de la commune et la signature d'une convention fixant les modalités de raccordement des bâtiments communaux.

*Adopté à l'unanimité*

**21. Maison de retraite Eurolat : Convention de servitude avec ERDF**

Le conseil municipal approuve la constitution d'une servitude concernant la ligne électrique souterraine située 61 rue Jean Cottureau pour l'alimentation BTA 120 KVA de la maison de retraite Eurolat.

*Adopté à l'unanimité*

**22. Constitution d'une servitude de passage de canalisations : Parcelle AR N°145**

Le conseil municipal approuve la constitution d'une servitude de passage de canalisations sur la parcelle cadastrée section AR n°145.

*Adopté à l'unanimité*

**23. Cession de la parcelle ZH n°3**

Le conseil municipal cède la parcelle cadastrée section ZH n°3 d'une surface d'1 Ha 34 a à Monsieur Claude QUELLIER au prix de 4 500 € l'hectare. Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

*Adopté à l'unanimité*

**24. Mise à disposition d'un terrain : Convention avec le SDIS 53 : Parcelle AE 119**

Le conseil municipal accepte les termes de la convention à passer avec le SDIS 53 en vue de la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle AE n°119 de 9 000 m<sup>2</sup> appartenant au domaine privé de la commune pour l'installation d'un équipement nécessaire à la formation des sapeurs-pompiers.

*Adopté à l'unanimité*

**25. Convention d'adhésion au dispositif « Chéquier Jeunes Collégiens »**

Le conseil municipal adhère au dispositif « Chéquier Jeunes Collégiens » pour le paiement de prestations communales, notamment celles de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et de la Maison des Jeunes.

*Adopté à l'unanimité*

**26. USSB Judo : Subvention exceptionnelle**

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 750 € pour l'organisation des festivités du 20<sup>ème</sup> anniversaire du judo club.

*Adopté à l'unanimité*

## **DECISIONS DU MAIRE RAPPORTEES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011**

Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions des articles L 2122-22 et L 2322-2 du C.G.C.T. (Délégations du Conseil Municipal au Maire).

### **DECISION N°76 DU 14 OCTOBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité d'établir un nouveau contrat pour la fourniture de gaz au service Jeunesse pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la proposition de Gaz de France Provalys est retenue. Le montant du contrat est établi sur la base d'un abonnement annuel de 153,48 €/an et d'un prix à la consommation ou terme de quantité de 0,0522€/KWh.

### **DECISION N°77 DU 14 OCTOBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)*

Vu la nécessité d'utiliser une bouteille de gaz Mison pour le poste à souder au Centre Technique Municipal, signature d'une convention de mise à disposition de bouteilles à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011, pour une durée de 5 ans, pour un montant de 379 €, avec la société LINDE.

### **DECISION N°78 DU 17 OCTOBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)*

Vu la participation de la bibliothèque municipale à l'animation « Premiers Romans », signature d'une convention tripartite pour l'animation « Premiers Romans » pour l'année 2011/2012 avec le Conseil Général de la Mayenne pour la bibliothèque départementale et l'association Lecture en Tête.

### **DECISION N°79 DU 24 OCTOBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que le service Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire organise, dans le cadre des activités proposées par la Maison des Jeunes, une journée d'initiation à la robotique, les Francas de Laval sont autorisés à animer l'initiation le 25 octobre 2011 à la Maison des Jeunes pour un groupe de 12 enfants et un animateur.

Montant de la prestation (matériel inclus) : 330 € TTC

### **DECISION N°80 DU 2 NOVEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu les animations culturelles programmées pour 2011 et notamment le spectacle de Noël MESLIER le 4 novembre 2011, signature d'un contrat d'engagement avec Noël MESLIER pour sa prestation. Montant du cachet : 500 € - Les charges sociales d'un montant de 276,93 € seront réglées au GUSO.

La société M Consulting de Saint-Berthevin est engagée pour la prestation technique du spectacle.

Montant de la prestation : 300 €

### **DECISION N°81 DU 7 NOVEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que la commune est propriétaire de parcelles de terre cadastrées section AD n°5, 6, 14, 15, 16, 40, 41, 82, 99, 103 et 106 pour une surface totale de 12 Ha 71 a et 51 ca et considérant qu'il est souhaitable que la gestion des locations soit confiée à la SAFER, signature d'une convention de mise à disposition des parcelles ci-avant mentionnées à la SAFER. La convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010 pour une durée de 6 ans, celle initialement signée prenant fin le 31 octobre 2010. La mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle de 1 252,22 €, ferme et non actualisable, payable à terme à échoir.

**DECISION N°82 DU 10 NOVEMBRE 2011***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu la demande de l'IME Jean-Baptiste Messenger de Laval pour utiliser la salle d'orchestre de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse afin d'organiser un atelier batterie pour 4 jeunes présentant une déficience intellectuelle et considérant que cet atelier sera encadré par M. Loys BERTRON, éducateur à l'institut, la salle d'orchestre est mise à disposition de l'IME tous les lundis de l'année scolaire 2011/2012, de 14h15 à 15h30, pour un montant de 100 €.

Deux batteries sont mises gratuitement à disposition de l'IME.

Une convention régissant les relations entre la ville de Saint-Berthevin et l'IME est signée pour l'année 2011/2012.

**DECISION N°83 DU 15 NOVEMBRE 2011***(en application de l'article L 2122-2 du C.G.C.T.)*

Considérant la nécessité d'établir un contrat pour la fourniture d'énergie électrique au tarif jaune de la salle de tennis située rue Jean Moulin, signature d'un contrat n° 0528 avec Electricité de France.

**DECISION N°84 DU 16 NOVEMBRE 2011***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu le programme d'investissement 2011 du budget principal, un prêt est contracté avec le Crédit Mutuel selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 750 000 €

Durée : 20 ans

Périodicité : Trimestrielle

Amortissement : échéances constantes

Mobilisation des fonds : sous 4 mois après la signature du contrat

Taux fixe : 5,19 %

Frais de dossier : 375 €

**DECISION N°85 DU 16 NOVEMBRE 2011***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu le programme d'investissement 2011 du budget eau, un prêt est contracté avec le Crédit Mutuel selon les caractéristiques suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée : 20 ans

Périodicité : Trimestrielle

Amortissement : échéances constantes

Mobilisation des fonds : sous 4 mois après la signature du contrat

Taux fixe : 5,19 %

Frais de dossier : 150 €

**DECISION N°86 DU 17 NOVEMBRE 2011***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que le service Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire organise, dans le cadre des activités proposées par l'accueil de loisirs l'Ile aux Mômes, un spectacle de Noël, signature d'un contrat de cession avec la compagnie « Moulin en herbe » de Laval pour un spectacle intitulé « La folle histoire ou l'univers caché du Père-Noël » le 22 décembre 2011.

Montant de la prestation : 400 € TTC

**DECISION N°87 DU 16 NOVEMBRE 2011***(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu les missions pédagogiques de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse déclinées dans son projet d'établissement, avec notamment la participation des élèves au spectacle bisannuel de danse,

signature d'une convention avec l'association « Mobilis » concernant la location de costumes du 9 au 13 juin 2012.

Montant de la prestation : 700 € TTC

**DECISION N° 88 DU 24 NOVEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu les animations culturelles programmées pour 2011 et notamment le spectacle « Enchanté ! » le 18 décembre 2011, signature d'un contrat d'engagement avec Jacques FAUCON et Pierre BOUGUIER de Montjean pour leur représentation au Centre de Rencontres.

Montant du cachet : 306,58 € par artiste - Les charges sociales d'un montant de 193,42 € par artiste seront réglées au GUSO.

**DECISION N° 89 DU 29 NOVEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)*

Considérant que le changement d'index de l'emprunt du Crédit Mutuel modifie la répartition entre le capital et les intérêts,

Considérant que les crédits au budget primitif sont insuffisants au chapitre 16

Considérant que le coût de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de l'Eau n'était pas prévue au budget :

- un virement de crédit de 825 € pris sur les dépenses imprévues en section investissement est nécessaire.
- un virement de crédit de 3 102 € pris sur les dépenses imprévues en section fonctionnement est nécessaire.

**DECISION N° 90 DU 29 NOVEMBRE 2011**

*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu le bail commercial entre La Poste et la commune de Saint-Berthevin du 8 avril 2003 et son échéance au 31 décembre 2011, signature d'un bail commercial de 9 ans avec la SAS LocaPoste, filiale du groupe La Poste, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2020. Le montant annuel du loyer est fixé à 7 900 €. Il sera indexé annuellement sur l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE.

# DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

## **1. Installation d'un conseiller municipal**

Suite à la démission de Madame Nathalie DA COSTA de ses fonctions de conseillère municipale, Madame Marie-Louise ROGUET est installée en remplacement, dans les mêmes fonctions, au sein du Conseil Municipal de Saint-Berthevin.

*Adopté à l'unanimité*

## **2. Désignation de nouveaux délégués du Conseil Municipal au sein des commissions permanentes**

Suite à la démission de conseiller municipal de M. Yves CHAUVIN d'une part et de Mme Nathalie DA COSTA d'autre part, le conseil municipal désigne :

- Mme Marie-Louise ROGUET pour siéger au sein de la commission Jeunesse, Petite enfance, Vie scolaire
- M. Boris TERZIMAN pour siéger au sein de la commission Travaux

*Adopté à l'unanimité*

## **3. Désignation de nouveaux délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes**

Suite à la démission de Mme Nathalie DA COSTA de ses fonctions de conseillère municipale, le Conseil Municipal désigne :

- M. Jérôme CELERIER membre du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage de Saint-Berthevin
- Mme Marie-Louise ROGUET membre du Conseil d'école de la maternelle Lac de Saint-Berthevin
- Mme Marie-Louise ROGUET membre du Conseil d'école primaire Lac de Saint-Berthevin

*Adopté à l'unanimité*

## **4. Organisation des services techniques**

Le conseil municipal adopte la nouvelle organisation des services techniques qui permet l'existence d'un véritable service maintenance et la création d'un pôle entretien ainsi que l'organigramme des services techniques modifié en conséquence. Un poste à temps complet dont les missions sont la gestion administrative des équipements sportifs et la coordination de l'équipe d'entretien est créé dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux. Le poste du cadre d'emploi des agents techniques créé par délibération du 24 juin 2004 et dont les missions étaient « la gestion des bâtiments sportifs en matière d'entretien et d'organisation des manifestations ; l'encadrement des agents affectés sur les bâtiments sportifs » est supprimé.

*Adopté à l'unanimité*

## **5. Budget assainissement : Décision modificative n°1**

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°1 du budget assainissement.

*Adopté à l'unanimité*

## **6. Pôle Culturel : Ouverture d'un AP/CP**

Le conseil municipal autorise l'ouverture d'une autorisation de programme n°12 « Pôle Culturel » d'un montant de 5 674 547 € TTC et affecte la totalité des crédits sur le budget principal sur le programme P118. La répartition prévisionnelle des crédits de paiements pour les exercices 2012, 2013 et 2014 est autorisée.

*Adopté à l'unanimité*

## **7. Débat d'Orientation Budgétaire 2012**

Débat sur la prospective financière pour les années 2012 à 2016.

*Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu*

### **8. Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués**

Compte tenu du contexte économique actuel d'une part et des efforts demandés à l'ensemble des acteurs économiques pour faire face à la situation financière d'autre part, le conseil municipal décide de renoncer à la majoration de 15% de l'indemnité de fonction des élus quand la commune est chef lieu de canton et fixe le taux des indemnités, en référence à l'indice brut 1015 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, comme suit :

- Pour le Maire : 52,25 %
- Pour le 1<sup>er</sup> adjoint : 30,94 %
- Pour les 7 autres adjoints : 21,34 %
- Pour les 4 conseillers municipaux délégués 5,82 %

*Adopté à la majorité (5 abstentions)*

### **9. Budget 2012 : Autorisation temporaire d'exécution des budgets**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à adoption du budget primitif 2012, sur le budget principal, le budget eau et le budget assainissement.

*Adopté à l'unanimité*

### **10. Tarifs communaux : Piscine municipale**

Le conseil municipal approuve les tarifs ci-dessous applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

**\* Entrée piscine :**

1 entrée		A la carte (10 baigns)		Groupe (+ de 10 enf.) ou tarif préférentiel
<i>Enfant (jusqu'à 16 ans)</i>	<i>Adulte</i>	<i>Enfant (jusqu'à 16 ans)</i>	<i>Adulte</i>	<i>Par personne</i>
1.60 €	2.60 €	9.40 €	19.30 €	1.15 €

**Tarif préférentiel :** (Par jour et par personne)

*Maison Familiale Rurale – Chanteclair – Autres groupes (+ de 10 enfants), personnes résidant au camping cinq jours consécutifs, simples visiteurs.*

**\* Cours de natation :**

COURS	BERTHEVINOIS	HORS-COMMUNE
Forfait pour 16 séances d'une demi-heure	94 €	140 €
Cours supplémentaires (au-delà des 16 séances)	2.80 €	6.45 €

*Adopté à l'unanimité*

### **11. Plan Local d'Urbanisme : Approbation de la modification n°3**

Le conseil municipal approuve la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme selon les points suivants :

- 1°- Modification du zonage avec réduction de la zone UEb au profit de la zone UEa
- 2°- Création de nouveaux emplacements réservés à l'ouest de l'agglomération le long de la RD57 au bénéfice du Conseil Général en y intégrant, conformément à la recommandation du Commissaire enquêteur, les parcelles cadastrées ZN 68, 69, 42 et 55
- 3°- Modification du règlement

*Adopté à l'unanimité*

**12. Participation pour voies nouvelles et réseaux : Parcelles situées chemin de la Monnerie au lieu-dit la Lézardière**

Le conseil municipal décide de viabiliser et desservir les parcelles cadastrées AT n°272 et AT n°18 situées sur le chemin de la Monnerie à Saint-Berthevin. La part du coût des travaux de voirie et réseaux à la charge des propriétaires fonciers est fixée à 54 % et en conséquence, le montant de la participation dû par m<sup>2</sup> de terrain desservi est fixé à hauteur de 2,86 €/m<sup>2</sup> HT. Le Conseil Municipal autorise la signature de conventions de préfinancement qui pourraient être conclues au titre de l'article L 332-11-2 du Code l'Urbanisme.

*Adopté à l'unanimité*

**13. CRUEL/SMACEL : Bilans d'activités 2010**

Le conseil municipal a pris acte des bilans d'activité 2010 du SMACEL et du CRUEL.

*Adopté à l'unanimité*

**14. Tarifs communaux : Location de mobilier et de matériel**

Le conseil municipal approuve les tarifs énoncés ci-dessous applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

<b>Location de mobilier et matériel</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Barrières métalliques	2,09 €	2,13 €
Tables de 4 mètres	2,90 €	2,95 €
Tables de 2 mètres	1,80 €	1,83 €
Bancs	0,96 €	0,98 €

*Adopté à l'unanimité*

**15. Tarifs communaux : Emplacements taxis**

Le conseil municipal approuve le tarif de 60,18 €/an pour les emplacements taxis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

*Adopté à l'unanimité*

**16. Projet jeunesse : Contrat Educatif Local : Versement de subvention - Virement de crédits**

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 300 € à l'AFLEC dans le cadre d'une sortie culturelle au musée Robert Tatin et d'une activité créative de Noël, actions validées par la commission Sports Loisirs et Culture.

*Adopté à l'unanimité*

**17. Projet jeunesse : Aido Jeunes : Versement de subvention**

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 200 € à l'association « La Galèche » dans le cadre du dispositif Aido Jeunes afin de promouvoir les pratiques culturelles et les artistes locaux en proposant une soirée concert le 17 décembre 2011.

*Adopté à l'unanimité*

**18. Construction complexe sportif : Convention de reversement de subvention**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de reversement de la subvention de la Fédération Française de Tennis perçue par l'US Saint-Berthevin Tennis dans le cadre de la construction du complexe sportif situé 34 rue Jean Moulin.

*Adopté à l'unanimité*

**19. Complexe sportif : Convention de mise à disposition**

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition du complexe sportif situé 34 rue Jean Moulin à passer avec l'US Saint-Berthevin Tennis.

*Adopté à l'unanimité*

**20. Tarifs communaux : Location des équipements sportifs**

Le Conseil Municipal approuve les tarifs énoncés ci-dessous applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

BÂTIMENT	Années	Location ½ journée	Location journée	Location week- end	Location horaires
Salle Polyvalente Petit gymnase	2011	57,69 €	101,14 €	161,85 €	X
	<b>2012</b>	<b>58,84 €</b>	<b>103,16 €</b>	<b>165,09 €</b>	
Salle André COSME	2011	519,41 €	909,04 €	1 470,38 €	X
	<b>2012</b>	<b>529,80 €</b>	<b>927,22 €</b>	<b>1 499,79 €</b>	
Salle H Ancien gymnase	2011	173,12 €	309,39 €	493,30 €	X
	<b>2012</b>	<b>176,58 €</b>	<b>315,58 €</b>	<b>503,17 €</b>	
Tennis de Table	2011	215,08 €	380,68 €	608,94 €	X
	<b>2012</b>	<b>219,38 €</b>	<b>388,29 €</b>	<b>621,12 €</b>	
Arts Martiaux	2011	108,20 €	191,47 €	306,40 €	X
	<b>2012</b>	<b>110,36 €</b>	<b>195,30 €</b>	<b>312,53 €</b>	
Espace Sportif la Forêt	2011	X	X	X	8,43 €
	<b>2012</b>				<b>8,60 €</b>

Pour les entreprises qui souhaitent avoir accès à la salle de tennis de table afin de disputer la saison sportive de championnat inter-entreprises, le tarif de location serait le suivant :

Entreprises non partenaires d'une association de Saint-Berthevin	2011	346,27 €
	<b>2012</b>	<b>353,20 €</b>
Entreprises partenaires d'une association de Saint-Berthevin jusqu'à un montant de 500 €	2011	253,93 €
	<b>2012</b>	<b>259,01 €</b>
Entreprises partenaires d'une association de Saint-Berthevin jusqu'à un montant supérieur à 500 €	2011	176,58 €
	<b>2012</b>	<b>180,11 €</b>
Entreprises de Saint-Berthevin		<b>gratuité</b>

Afin de répondre aux demandes de location de salle pour les vins d'honneur, un tarif pour le gymnase de la Forêt et pour la salle polyvalente est à prévoir. Ces locations s'effectueraient, à titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité de salles au Centre de Rencontres. Le tarif journalier applicable serait de 103,16 € (tarif 2011 : 101,14 €)

Un tarif horaire de 10,82 € (10,61 € en 2011) est proposé pour la location d'un terrain de football de la commune pour les associations hors Saint-Berthevin.

*Adopté à l'unanimité*

**21. USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat 53 : Acompte sur subvention 2012**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le versement d'un acompte de 8 000 € sur la subvention qui sera attribuée dans le cadre du budget 2012 à l'USSB Tennis de Table Saint-Berthevin/Saint-Loup-du-Dorat 53.

*Adopté à l'unanimité*

**22. Vente de logement de l'OPDHLM Mayenne Habitat rue George Sand : Avis du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente d'un 6<sup>ème</sup> logement situé rue George Sand et réserve cette vente exclusivement aux occupants du logement ou aux ascendants et descendants directs.

*Adopté à l'unanimité*

### **23. Dénomination de giratoires**

Le Conseil Municipal décide :

- de donner le nom de « Giratoire du Chatelier » au giratoire situé route de Rennes, à l'intersection de la RD 57 et de la RD 900.
- de donner le nom de « Giratoire de la Provostière » au giratoire situé sur la RD 900 vers Changé.
- de donner le nom de « Giratoire des Loges » au giratoire situé à l'entrée Est de la commune, au niveau de l'entreprise Gruau.

*Adopté à l'unanimité*

### **24. Dénomination de parking**

Le Conseil Municipal donne le nom de « Parking des Portes de Coupeau » au parking situé en entrée ouest de ville et permettant l'accès au site de Coupeau.

*Adopté à l'unanimité*

# Arrêtés

(voir détails dans le recueil des actes administratifs du 3ème trimestre disponible à l'accueil de la mairie)

N°104	Réglementation de la circulation et du stationnement rue de Corbusson. Travaux Elitel, branchement Futura Finances
N°105	Réglementation de la circulation et du stationnement rue Penot (Veolia Eau)
N°106	Réglementation de la circulation et du stationnement rue Maximilien de Sully entre la place Pierre de Coubertin et la Maison des Jeunes
N°107	Projet d'aménagement d'une surface commerciale SA 4 Murs
N°108	Réglementation de la circulation et du stationnement boulevard Louis Armand
N°109	Réglementation de la circulation et du stationnement boulevard des Loges à l'occasion des travaux de réfection du réseau d'eau potable
N°110	Réglementation de la circulation et du stationnement boulevard Raphaël Toutain (cérémonie du 11 Novembre)
N°111	Prolongation d'ouverture tardive exceptionnelle jusqu'à 4h du matin pour La P'tite Mousse dans la nuit du 05/11/11 au 06/11/11
N°112	Réglementation de la circulation et du stationnement pour le passage de la fibre optique Très Haut Débit
N°113	Réglementation de la circulation et du stationnement pour des travaux de scellement pour les illuminations
N°114	Prolongation d'ouverture tardive exceptionnelle jusqu'à 4h du matin pour La P'tite Mousse dans la nuit du 10/11/11 au 11/11/11
N°115	Réglementation du stationnement face au 10 rue Henri Dunant : pose d'une benne
N°116	Stationnement interdit sur la rangée nord de la place de l'Europe et autorisation de sono extérieure à l'occasion du téléthon (2 et 3/12/11)
N°117	Réglementation de la circulation et du stationnement rue du 11 <sup>ème</sup> Léger à l'occasion de travaux de création de trottoir
N°118	Autorisation ouverture dominicale commerces de détail pour les fêtes de fin d'année les 11 et 18 décembre 2011
N°119	Visite périodique de sécurité et ouverture de l'unité Alzheimer suite à la visite de la commission de Sécurité du 20/09/2011
N°120	Réglementation de la circulation boulevard Louis Armand
N°121	Réglementation de la circulation et du stationnement place de l'Europe à l'occasion du téléthon le 3/12/11
N°122	Réglementation de la circulation au PN158, travaux SNCF
N°123	Réglementation de la circulation et du stationnement rue Alain Gerbault
N°124	Réglementation de la circulation et du stationnement avenue de la Libération n°12
N°125	Réglementation de la circulation et du stationnement sur les parties ouest et nord de la place de l'Europe du 25/01/12 au 13/02/12
N°126	Abrogation et remplacement de l'arrêté n°80/2011 portant réglementation du stationnement des véhicules utilisés pour les handicapés
N°127	Réglementation de la circulation et du stationnement boulevard des Loges : travaux FTPB
N°128	Réglementation de la circulation et du stationnement boulevard Raphaël Toutain et rue du 11 Novembre : animation de Noël
N°129	Terrains de football : Intempéries
N°130	Réglementation de la circulation et du stationnement rue Maximilien de Sully
N°131	Réglementation de la circulation et du stationnement rue Alain Gerbault
N°132	Autorisation administrative concernant le Salon des Vins et de la Gastronomie et le Salon Eco-Solution, Habitat, Energie et Mobilité qui se dérouleront les 3, 4, 5 février 2012 au Parc des Expositions

N°133	Visite périodique de sécurité : Poursuite des activités du magasin « Menuiseries VIAL »
N°134	Réglementation de la circulation et du stationnement boulevard des Loges à l'occasion de réfection de réseaux
N°135	Réglementation de la circulation et du stationnement rue du 11 <sup>ème</sup> Léger à l'occasion de réfection de réseaux

Certifié conforme,  
La Directrice Générale des Services,

Evelyne AVRIL

Impression et mise en page :  
**MAIRIE de SAINT-BERTHEVIN**  
**Secrétariat général**  
Place de l'Europe  
B.P. 4255  
53942 SAINT-BERTHEVIN Cedex